

GAGNEZ*

1

MILLION

XPF



*Jeu gratuit sans obligation d'achat. Bulletin disponible sur simple demande à notre siège de Païta aux heures spécifiées sur le règlement. Règlement complet déposé chez Maître Huguéaud, huissier de Justice à Dumbéa. À gagner : Un bon d'achat de 1 000 000 XPF, sur la société Azur Piscines, consommable en une seule fois, pour un seul article, pas de remboursement en monétaire. Tirage au sort le 24/12/2020. Diffusion des résultats sur Facebook Azur Piscines. Le règlement est adressé, gratuitement, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Azur Piscines - PAÏTA ZIZA - BP 9103 - 98890 PAÏTA.



Plongez en 6 jours!

NOUMÉA Magenta & PAÏTA Ziza
Ouvert 6j/7 de 8h à 18h

☎ 46 42 42

www.azurpiscines.nc



REGLEMENT JEU CONCOURS AZUR PISCINES « Gagnez un bon d'achat de 1 000 000 XPF »

Tirage au sort Parmi les personnes ayant rempli les 3 conditions nécessaires sur la période de jeu (durant l'année 2020).

Durée du Jeu : 1 an
(Du 1^{er} janvier au 20 décembre 2020 – inclus)

Tirage au sort : le 24 décembre 2020 – 10h

Retrait du lot : A partir du 02 janvier 2021

Article 1 : ORGANISATION du Jeu

La société : Azur Piscines Enseigne commerciale de MIDINTER
Adresse : Z.I.Z.A Païta
Tel : 46.42.50
Ci-après dénommée « l'organisateur »
Organise un jeu intitulé « Gagnez un bon d'achat d'une valeur de 1 million de francs »
Ci-après dénommé « Le jeu ».

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat et consiste à :

- Répondre à 2 questions présentes sur un bulletin pour tenter de remporter un bon d'achat de 1 000 000 XPF sur la société Azur Piscines, consommable en une seule fois, pour 1 seul article, pas de remboursement en monétaire.
- Ce bulletin est disponible au siège de AZUR PISCINES à Païta : Lot 3 et 4, Z.I. de Païta, du lundi au samedi entre 8h & 11H.
- Les réponses justes sont obligatoires pour participer au tirage au sort.
- 1 coupon réponse par famille sur la période du 1/1/2020 au 24/12/2020

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera le gagnant parmi les participants, ayant rempli les 3 conditions décrites ci-dessus.

Ci après « les participants »

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement ».

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 1^{er} janvier au 20 décembre 2020 – inclus.
L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Indiquer à qui est ouvert le jeu : Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant en Nouvelle-Calédonie
Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées etc.

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si :
Les conditions exigées ne sont qu'en partie remplies.
Toutes informations d'identité, d'adresses ou de qualité qui se révéleraient inexactes entraînent la nullité de la participation.
L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

Article 5 : Désignation des gagnants

Par tirage au sort parmi les personnes ayant rempli toutes les conditions exigées dans « L'objet du Jeu ».

Article 6 : Désignation des Lots

Les lots seront attribués dans l'ordre suivant :

- **Prix Unique : un bon d'achat de 1 000 000 XPF sur la société Azur Piscine, consommable en une seule fois, pour 1 seul article, pas de remboursement en monétaire.**

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

Le gagnant sera uniquement proclamé à l'occasion du tirage au sort. Et contacté par message privé, mail ou appel téléphonique.

Article 8 : Remise ou retrait des Lots

La remise du lot se fera uniquement en magasin, chez AZUR PISCINES :

Adresse : Z.I.Z.A Paita

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Lots non retirés :

A l'issue de la date du 31 Décembre, minuit, le lot non retiré sera remis en jeu le 1^{er} Février 2021.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, marques, dénominations sociales, ou photos et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur :

Adresse : Z.I.Z.A Paita

Tel : 46.42.42

Contact : contact@azurpaita.nc

Article 11 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque

nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 12 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 13 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante :

Adresse : Z.I.Z.A Paita

Tel : 46.42.42

Contact : contact@azurpaita.nc

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 14 : Dépôt et consultation du Règlement

Le règlement du jeu est déposé auprès de l'Etude HUISSIER DE JUSTICE Estelle SITRITA, 6 impasse Le Leydour - BP 550 - 98830 Dumbéa Cedex - Nouméa - Nouvelle-Calédonie

Article 15 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante :

Adresse : Z.I.Z.A Paita

Tel : 46.42.42

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courriel à contact@azurpaita.nc

Et sur le site web d'Azur Piscines www.azurpiscines.nc